

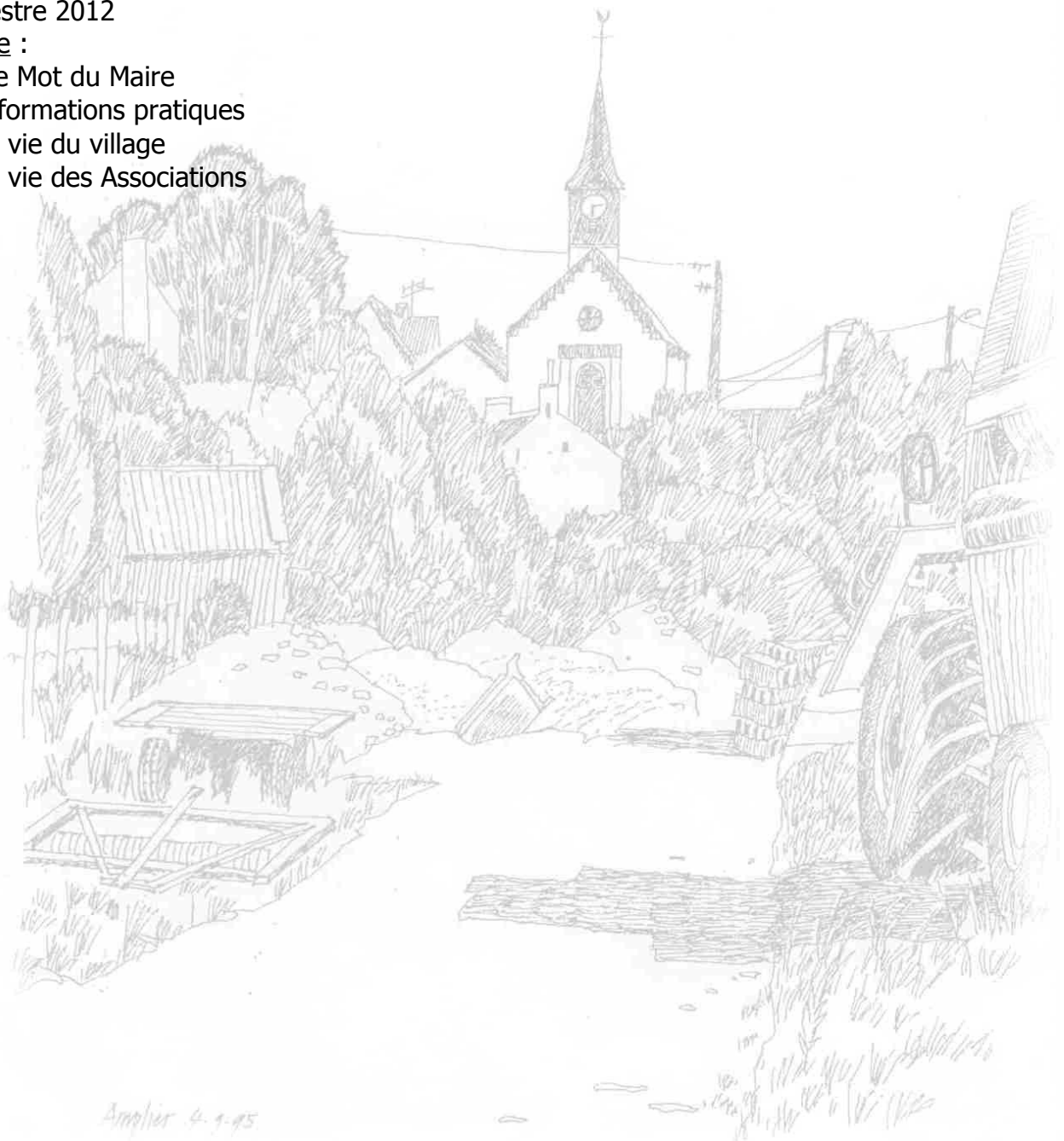
La Vie Amplier

N° 30

1er semestre 2012

Sommaire :

- Le Mot du Maire
- Informations pratiques
- La vie du village
- La vie des Associations



LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur ,

La première phase des travaux dans le marais est aujourd'hui réalisée, je vous invite, si cela n'est pas encore fait, de venir découvrir une promenade agréable le long de l'Authie.

Suite au dernier accident survenu au carrefour de la route d'Albert, j'ai provoqué une réunion avec notre conseiller général et le Directeur de la MDI (Maison Départementale des Infrastructures) de l'Arrageois. Après plus de dix ans de démarches auprès des services concernés, il me semble qu'une solution pourrait être envisagée. J'ai, au nom du conseil et de la population d'Amplier, rédigé une lettre de soutien à la pétition qui a été mise en place par les habitants du Petit Amplier, je pense qu'il faut la solidarité de toute la population devant des problèmes de sécurité.

Concernant la rue Jules Lefebvre, le tribunal administratif a condamné la société Balestra ; un référé est lancé afin de faire appliquer le jugement le plus rapidement possible

Durant le mois de Juillet, les murs d'enceinte du cimetière seront restaurés par le chantier d'insertion de la Communauté de Communes.

Pour les autres dossiers, terrain Dheilly, carte communale, sécurité incendie, l'instruction se poursuit.

Je vous souhaite, avec le conseil municipal, de passer un très bel été dans notre beau village

INFORMATIONS PRATIQUES

PERTE de DOCUMENTS :

La Direction Générale de l'Etat a mis en œuvre, avec le ministère de l'intérieur, un télé service visant à déclarer en une seule fois, sur Internet, via le site www.mon.service-public.fr, la perte et la demande de renouvellement de plusieurs documents. Ce télé service offre la possibilité de pré déclarer la perte de la carte nationale d'identité, du passeport et du certificat d'immatriculation de véhicule. Il permet d'effectuer une pré-demande de renouvellement de passeport, de certificat d'immatriculation de véhicule et de permis de conduire.

Info: Les passeports peuvent être demandés à la police municipale de Doullens sur rendez-vous (téléphone : 03 22 32 42 46).

ASSAINISSEMENT :

Pour toute question, se renseigner auprès de :

Madame Isabelle ROGET : 03 21 22 64 13.

Monsieur Axel DARQUES : 03 21 58 69 17.

AVEC LA PERIODE DE L'ETE, ATTENTION sur les risques liés à la canicule !

Notre santé peut être en danger quand :

- il fait très chaud
- la nuit, la température ne descend pas, ou très peu..... Cela dure plusieurs jours....

Si une personne est victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le «15 »

SERVICE CIVIQUE :

Vous avez entre 16 et 25 ans et vous souhaitez vivre de nouvelles expériences, vous ouvrir à d'autres horizons et d'autres relations ?

Le service civique vous permet de vous engager sur une période de 6 à 12 mois, pour une mission au service de la collectivité et de l'intérêt général. Vous percevrez une indemnité mensuelle (non imposable) de 440 euros nets, payée par l'état.

Se renseigner auprès de la mission locale pour l'insertion des jeunes, rue de Mondicourt à Pas en Artois.

Site Internet : www.service-civique.gouv.fr

TRANSPORTS AUTOCAR DANS LE PAS DE CALAIS:

Dans un souci de réduction des coûts de transport, le Conseil Général a décidé d'instaurer dès le 1er juillet 2012, une nouvelle tarification, soit 1 euro le transport quelque soit le kilométrage parcouru pour les adultes et gratuit pour les enfants.

LA RANDONNEE CYCLISTE « LONDRES- PARIS » passera sur les départementales de notre secteur le 22 juin de 6h à 17h. Passage à Amplier : rue d'Orville et grand place.

Pour la sécurité des cyclistes, merci de respecter les mesures suivantes lors de leur passage:

- interdiction de dépasser
- circulation en sens unique
- priorité aux participants de l'épreuve

RAMASSAGE des déchets verts:

Il est rappelé que les déchets verts ne sont plus ramassés. Le compostage individuel apporte une solution avec l'acquisition de composteur. Mais reste le problème des branchages.

Comme pour les gravats, encombrants... les branchages peuvent être apportés à la déchetterie de Doullens sur la zone industrielle... L'accueil y est gratuit....

Seule obligation pour y avoir accès : coller un macaron sur le pare-brise de votre voiture, macaron qui vous sera remis à la mairie.

Rappel des ouvertures :

Le Lundi de 10h à 12 heures et de 14h à 18 heures

Le mardi de 14h à 18heures

Les mercredi et vendredi et samedi : de 8h 30 à 12h 30 et de 14h à 18 heures.

La déchetterie est fermée le jeudi et le dimanche (Tél : 03 22 32 80 77).

Pour les gros travaux d'élagage, se présenter à la mairie pour éventuellement demander la mise à disposition de la remorque de la commune...

Au sujet des composteurs en plastique, les intéressés peuvent s'en procurer au prix de 50 euros....téléphonez au SMIROM au 03 22 32 01 63 ou adressez-vous à la mairie d'Amplier qui fera l'intermédiaire.

RAPPEL : - Il est interdit de déposer des ordures dans la nature.

- **Ramassage des encombrants le jeudi 28 juin.....voir le dernier Amplier infos pratiques.....les encombrants doivent être sortis la veille.**

TNT: Pour les personnes recevant la TNT par antenne râteau de l'émetteur d' Abbeville.

Des changements de fréquence seront réalisés le mardi 3 juillet. Il sera alors nécessaire de lancer une recherche et mémorisation des chaînes ce jour là pour retrouver les programmes. Un centre d'appel est à votre disposition pour tout renseignement: 0 970 818 818 de 8h à 18h en semaine.

Site internet: www.tousaunumerique.fr

TELE ASSISTANCE :

Le Conseil Général du Pas-de-Calais a délégué à Europ Assistance la service public de gestion de Téléassistance.

A compter du 1^{er} mars 2012, les nouveaux tarifs sont :

- 9,13 € pour une installation classique.
- 11,29 € pour une installation en dégroupage.

Par ailleurs, il est possible à compter de cette date de disposer en options financées par l'abonné :

- D'un détecteur de chutes brutales.
- D'un détecteur de fumée.
- D'un détecteur de CO2.

LA VIE DU VILLAGE

MANIFESTATIONS des ECOLES :

- Remise des prix aux écoliers d'Amplier le jeudi 5 Juillet à la salle des fêtes à partir de 17h30

MARAIS COMMUNAL:

Le circuit pédestre autour du marais de 2,4 km est ouvert. Départ et retour : place Serge Lefebvre. Un règlement est en cours d'élaboration ; néanmoins, ce circuit est interdit dès à présent aux véhicules motorisés.

DESTRUCTION DES CHARDONS ET MAUVAISES HERBES :

Comme tous les ans, la destruction des chardons et mauvaises herbes ainsi que la taille des haies sont obligatoires pour le 14 juillet. La responsabilité en incombe à l'exploitant ou à l'utilisateur du terrain en cause ou, à défaut, à son propriétaire usfruitier.

FÊTE du VILLAGE :

La fête du village se déroulera cette année les 11 ,12 et 13 Août.

ETAT CIVIL du 1er semestre : Pas d'événement ce semestre

BIENVENUE à AMPLIER :

Un dépliant d'informations est à la disposition des nouveaux habitants d'Amplier en Mairie.

Le journal « La Vie d'Amplier » ainsi que d'autres informations sont consultables sur le site : www.mairie.amplier.free.fr

NOUVEAU à AMPLIER:

Fabrication et vente de fromage de chèvre chez Aurore et Dominique Durant.

Divers fromages : nature, herbes potagères, ail et fines herbes...

73 rue d'Orville. Tél. : 03 21 23 32 14, email: dominique.durant@orange.fr.

Concours départemental des maisons fleuries dans le cadre de l'opération « Fleurir le Pas-de-Calais »

Les personnes intéressées par ce concours doivent retirer une fiche d'inscription en mairie et la retourner avant le 03 septembre accompagnée de 2 photos.

LA VIE DES ASSOCIATIONS :

TERRAIN de TENNIS :

Le terrain de tennis est à la disposition des personnes d'Amplier.

L'accès se fait obligatoirement par la petite porte. Des clés sont disponibles chez le maire Thierry François ou les adjoints Paul Decry, Chantal de Lamarlière.

Le filet sera installé début Juillet jusque fin Août.

COMITE D'ANIMATION :

FÊTE du FEU de la SAINT JEAN

Le comité d'animation d'Amplier est heureux de vous inviter aux festivités organisées à l'occasion des feux de la Saint-Jean.

Cette manifestation aura lieu le samedi 23 Juin à 19H30 sur la place Serge Lefebvre.

Buvette et restauration sur place... Lâcher de lanternes célestes...

Venez nombreux.

PÊCHE : le mot du Président de la société :

La fête de la pêche a eu lieu sur le marais d'Amplier le dimanche 3 Juin sous le thème de « l'anguille européenne » espèce patrimoniale menacée... Elle s'est déroulée sous un temps pluvieux le matin mais beau l'après-midi. Les jeunes et moins jeunes ont pu attraper des truites même s'ils étaient novices. Une bonne centaine de personnes ont pu participer à cette journée qui se veut conviviale.

Merci aux comités des fêtes d'Amplier et d'Orville de nous avoir prêté le chapiteau et la friteuse. Merci à tous les bénévoles et aux sociétaires qui ont participé à la préparation de cette fête, à la tenue de la buvette et à la préparation des repas. Merci à tous ceux qui ont offert des lots... Bref, merci aux personnes qui ont contribué à la réussite de cette journée de pêche.

L'année prochaine, la fête de la pêche se fera à Orville.

Rappel : La société peut délivrer des cartes à la journée, même les dimanches de repoissonnement, se renseigner auprès de Mr Patrick Rémont à Orville au 03 21 48 63 34.

Rappel toujours : Aucun déchet n'est à rejeter à la rivière : trop souvent des objets de toute sorte, des plastiques, des coupes de rosiers ou de branches d'arbres et même des bêtes mortes... sont retrouvés et entravent la circulation de l'eau et gâchent l'environnement... Sauvageons notre rivière...

SOCIETE DE CHASSE

Le Président et le bureau remercient les personnes qui ont participé au comptage du gibier ce printemps. Elle a le plaisir de vous inviter à un repas champêtre qui se déroulera le dimanche 29 Juillet à midi sur le terrain de tennis de l'école, les invitations vous seront prochainement distribuées.

